

## Rapport de mission de repérage des matériaux et produits de la liste A et B contenant de l'amiante à intégrer au Dossier Technique Amiante (DTA)

Examen réalisé conformément à l'application du décret n°2011-629 du 3 juin 2011 relatif à la protection contre les risques sanitaires liés à une exposition à l'amiantedans les immeubles bâtis, aux arrêtés du 12 décembre 2012 relatif aux critères d'évaluation de l'état de conservation MPCA de la liste A et B et au contenu du rapport de repérage, l'arrêté du 21 décembre 2012 relatif aux recommandations générales de sécurité et au contenu de la fiche récapitulative du DTA, à la norme NF X 46-020 et ses annexes.

### Adresse du bien

Adresse :	LES GRANDS PRES
CP - Ville :	53600 EVRON
Référence client :	_0009300011_
Rapport émis le :	17/08/2016
Désignation :	Habitation (Parties communes) - Bâtiment composé de 2 cages et de 3 étages

### Sommaire

Rapport	Annexes	
A - Désignation de l'immeuble	Plan de repérage technique	18 pages
B - Propriétaire / Donneur d'ordre	Reportage photographique	4 page(s)
C - Opérateur de repérage	Etat de conservation des matériaux de la liste A	Sans objet
D - Personne autorisant l'émission du rapport	Etat de conservation des matériaux de la liste B	5 page(s)
E - Listes des locaux visités	Fiche d'identification et de cotation des	1 page
F - Conclusion(s) du rapport de mission	prélèvements	
G - Commentaires et réserves	Rapport(s) d'analyse(s) du laboratoire	9 page(s)
H - Locaux ou parties de locaux non visités	Documents	1 page
I - Rapports précédemment réalisés		
J - Objet, méthodologie et cadre juridique de l'intervention		
K - Périmètre de repérage		
L - Conditions de réalisation du repérage		
M - Grille de résultat du repérage		
N - Obligation(s) réglementaire(s) du propriétaire		
N1 - Recommandations de gestion adaptées aux besoins de protection des personnes		
O - Recommandations générales de sécurité		
P - Informations complémentaires		

Présence d'amiante

Oui

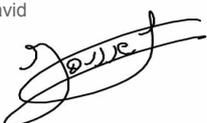
Présence de pièce(s) non visitée(s)

Non

**Le présent rapport ne peut être reproduit que dans sa totalité**



**Renseignements administratifs**

A Désignation de l'immeuble		B Propriétaire / Donneur d'ordre	
Adresse du bien : LES GRANDS PRES 53600 EVRON  Batiment : Non communiqué Etage : Non communiqué Références client : _0009300011_ N° de lot : Non communiqué - Non communiqué Descriptif sommaire : Bâtiment composé de 2 cages et de 3 étages  Date de construction ou permis de construire : Fonction du bâtiment : Habitation (Parties communes)		Propriétaire : O.P.H. MAYENNE HABITAT  Adresse : 10 RUE AUGUSTE BEUNEUX - CS 62039 53020 LAVAL CEDEX 9  Donneur d'ordre : O.P.H. MAYENNE HABITAT  Adresse : 10 RUE AUGUSTE BEUNEUX - CS 62039 53020 LAVAL CEDEX 9  Ref donneur d'ordre : CVMAY01  Date commande : 04/08/2016  Date repérage : 04/08/2016  Représentant du donneur d'ordre : O.P.H. MAYENNE HABITAT  Rapport émis le : 17/08/2016	
C Opérateur de repérage		D Personne autorisant l'émission du rapport	
AC Environnement Siret : 441355914 Nom prénom : JOUSSELIN David    Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par ICERT CERTIFICATION Parc Edonia – Bat G – rue de la Terre Victoria 35760 ST GREGOIRE Certification n° : CPDI3391 V2 Délivré le 03/04/2015		Nom prénom : MORA Denis  Fonction : Responsable technique    Assurance : QBE Insurance 031 0004725 (Date de validité : 01/01/2018)	
E Liste des locaux visités			
Plan	Volume	Plan	Volume
Combles	Vol 1 (combles cage 3)	PC RDC - Etages cage 3	Vol 3 (SAS entrée)
PC RDC - Etages cage 3	Vol 4 (PC RDC)	PC RDC - Etages cage 3	Vol 5 (PC R+1)
PC RDC - Etages cage 3	Vol 6 (PC R+2)	PC RDC - Etages cage 3	Vol 7 (PC R+3)
Sous sol	Vol 8 (accès caves 2)	Sous sol	Vol 9 (DGT 2)
Sous sol	Vol 10 (local V.O 2)	Sous sol	Vol 11 (local commun 2)
Sous sol	Vol 12 (local commun 1)	Sous sol	Vol 13 (local V.O 1)
Sous sol	Vol 14 (DGT 1)	Sous sol	Vol 15 (accès cave 1)
Toiture - Plan masse	Vol 16 (toiture)	Toiture - Plan masse	Vol 17 (plan masse)
PC RDC - Etages cage 1	Vol 18 (SAS entrée)	PC RDC - Etages cage 1	Vol 19 (PC RDC)
PC RDC - Etages cage 1	Vol 20 (PC R+1)	PC RDC - Etages cage 1	Vol 21 (PC R+2)
PC RDC - Etages cage 1	Vol 22 (PC R+3)	Combles	Vol 23 (combles cage 1)
Façade avant	Vol 24 (Façade avant)	Pignon droit	Vol 25 (pignon droit)
Façade arrière	Vol 26 (façade arrière)	Pignon gauche	Vol 27 (pignon gauche)



## Conclusions

### F Conclusion(s) du rapport de mission

- Dans le cadre de la mission décrite en tête de rapport, il a été repéré des matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante pour lesquels des sondages et/ou prélèvements doivent être effectués

Localisation	Matériau	Justification d'impossibilité technique
Vol 4 (PC RDC)	Calorifugeage	Enveloppe de Calorifugeage datée 2010. Impossible de voir les matériaux présent sous l'enveloppe sans destruction de celle-ci.
Vol 19 (PC RDC)	Calorifugeage	Enveloppe de Calorifugeage datée 2010. Impossible de voir les matériaux présent sous l'enveloppe sans destruction de celle-ci.

- Dans le cadre de la mission décrite en tête de rapport, il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante

Localisation	Matériau	Critère de décision	
		après analyse	sur décision de l'opérateur
Vol 1  (combles cage 3)	Conduit en fibres-ciment		Positif sur jugement personnel
Vol 23 (combles cage 1)	Conduit en fibres-ciment		Positif sur jugement personnel
Vol 16 (toiture)	Ardoises composites		Positif sur jugement personnel
Vol 5 (PC R+1)	Conduit en fibres-ciment		Positif sur jugement personnel
Vol 7 (PC R+3)	Conduit en fibres-ciment		Positif sur jugement personnel
Vol 6 (PC R+2)	Conduit en fibres-ciment		Positif sur jugement personnel
Vol 4 (PC RDC)	Conduit en fibres-ciment		Positif sur jugement personnel
Vol 20 (PC R+1)	Conduit en fibres-ciment		Positif sur jugement personnel
Vol 19 (PC RDC)	Conduit en fibres-ciment		Positif sur jugement personnel
Vol 22 (PC R+3)	Conduit en fibres-ciment		Positif sur jugement personnel
Vol 21 (PC R+2)	Conduit en fibres-ciment		Positif sur jugement personnel

### G Commentaire(s) et réserve(s)

## Commentaire n°1

Le diagnostic amiante a été réalisé en simulant une prestation type démolition afin de repérer l'ensemble des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante. Cependant le bâtiment n'est pas à démolir. De plus il n'est pas vide de meubles. Des réserves sont émises sur les matériaux non accessibles sans destruction importante ou démontage d'éléments de la construction. Réserves sur : Les matériaux présents entre les doublages et la maçonnerie, invisibles sans dépose du doublage. Les sorties de conduits sur les façades extérieures avec caches intérieurs empêchant leur repérage si des sondages destructifs ne sont pas effectués. Les matériaux présents dans les plénums, invisibles sans dépose du faux plafond. Les matériaux présents sous le bardage (plaques beiges) présent en façade. Les matériaux présents dans les coffrages verticaux et horizontaux. Les éléments ponctuels de toiture où une nacelle est nécessaire pour être exhaustif. Les réseaux et canalisations présents sous et autour du bâtiment et recouverts par d'autres matériaux, (exemple réseau d'évacuation des eaux usées...) Dans le cadre du diagnostic amiante type « avant démolition » dans les parties communes du bâtiment, certains matériaux susceptibles de contenir de l'amiante n'ont pas fait l'objet de prélèvements spécifiques à la demande du client : - Les diverses peintures présentes dans les parties communes (Peinture sur les portes, fenêtres, garde-corps, murs, plafond...)

## H Locaux ou parties de locaux non visités

Liste des locaux ou parties de locaux, composants ou parties de composants qui n'ont pu être visités et pour lesquels des investigations complémentaires sont nécessaires afin de statuer sur la présence ou l'absence d'amiante conformément aux articles R1334-15 à R1334-18 du Code de la Santé Publique:

Localisation	Justification(s)	Investigations supplémentaires
Néant	Néant	Néant



## Condition de repérage

### I Rapports précédemment réalisés

Date	Références	Principales conclusions
cf fiche récapitulative	cf fiche récapitulative	cf fiche récapitulative

### J Objet, méthodologie et cadre juridique de l'intervention

**Objet de la mission :** Mise à niveau réglementaire des DTA existants, établissement du rapport de repérage des matériaux et produits de la liste A et B de n°annexe 13-9 du code de la santé publique.

**Obligation réglementaire de la constitution du DTA :** le présent rapport devra être joint aux autres pièces réglementaires constitutives du Dossier Technique Amiante du bien désigné en page de garde.

**Méthodologie :** rechercher, identifier, localiser et évaluer l'état de conservation des produits de la liste A et B. Pour les matériaux de la liste B, leur risque de dégradation lié à l'environnement est également évalué.

**Cadre juridique :**

- des articles R.1334-16, R.1334-20, R.1334-21, R 1334-23, R 1334-27 du Code de la Santé Publique
- du décret n°2011-629 du 3 juin 2011 relatif à la protection de la population contre les risques sanitaires liés à une exposition à l'amiante dans les immeubles bâtis
- de l'arrêté du 12 décembre 2012 relatif aux critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante et au contenu du rapport de repérage
- de l'arrêté du 12 décembre 2012 relatif aux critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste B contenant de l'amiante et au contenu du rapport de repérage
- de l'arrêté du 21 décembre 2012 relatif aux recommandations générales de sécurité et au contenu de la fiche récapitulative du « dossier technique amiante »

**Limite de la mission:**

En aucun cas, les résultats de la présente mission ne peuvent être utilisés comme seul repérage préalable à la réalisation de travaux, à la démolition.

### K Périmètre de repérage

Notre périmètre d'intervention englobe l'ensemble des locaux ou parties de l'immeuble concerné par la mission de repérage et figurant sur le schéma de repérage joint en annexe à l'exclusion des locaux ou parties d'immeuble n'ayant pu être visités (cf. paragraphe H).

La liste des locaux ou parties de locaux visités sont listés dans le tableau des résultats détaillés (cf. paragraphe E: Liste des locaux visités)



## L Condition de réalisation du repérage

### Programme de repérage

Le programme de repérage de la présente mission, mentionné à l'article R.1334-20 est défini dans l'annexe 13-9 du code de la santé public, modifié par le décret 2011-629 à savoir:

Liste A mentionnée à l'article R 1334-20

#### COMPOSANT A SONDER OU A VERIFIER

Flocages
Calorifugeages
Faux plafonds

Liste B mentionnée à l'article R 1334-20

#### COMPOSANT DE LA CONSTRUCTION

#### PARTIE DU COMPOSANT A VERIFIER OU A SONDER

COMPOSANT DE LA CONSTRUCTION	PARTIE DU COMPOSANT A VERIFIER OU A SONDER
	<b>1. Parois verticales intérieures</b>
Murs et cloisons "en dur" et poteaux (périphériques et intérieurs).	Enduits projetés, revêtements durs (plaques menuiserie, amiante-ciment) et entourages de poteaux (carton, amiante-ciment, matériau sandwich, carton + plâtre), coffrage perdu.
Cloisons (légères et préfabriquées), gaines et coffres.	Enduits projetés, panneaux de cloisons.
	<b>2. Planchers et plafonds</b>
Plafonds, poutres et charpentes, gaines et coffres.	Enduits projetés, panneaux collés ou vissés.
Planchers	Dalles de sol.
	<b>3. Conduits, canalisations et équipements intérieurs</b>
Conduits de fluides (air, eau et autres fluides...).	Conduits, enveloppe de calorifuges.
Clapets / volets coupe feu	Clapets, volets, rebouchage.
Portes coupe feu	Joints (tresses, bandes).
Vides ordures	Conduits.
	<b>4. Eléments extérieurs</b>
Toitures.	Plaques, ardoises, accessoires de couverture (composite, fibres-ciment), bardeaux bitumineux.
Bardages et façades légères.	Plaques, ardoise, panneaux (composites, fibre-ciment).
Conduits en toiture et façade.	Conduits en amiante-ciment : eaux pluviales, eaux usées, conduits de fumée.



## M Grille de résultats du repérage

Localisation	Categorie	Composant	Partie de composant	Liste	Descriptif de l'action menée			Laboratoire			Conclusion	Etat de conservation
					Réf action	Description	Précision	Ref pré.	Descriptif	Résultat		
<b>Combles</b>												
Vol 1 (combles cage 3)	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit ciment	B	P25	Réalisation d'un prélèvement	sur cheminée	P25	Enduit compact gris en vrac	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 1 (combles cage 3) - Vol 23 (combles cage 1)	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit ciment	B	P25 - S121	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P25	sur cheminée	P25	Enduit compact gris en vrac	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 1 (combles cage 3)	Conduits, canalisations et équipements	Vide ordure	Conduit en fibres-ciment	B	S117	Ventilation VO					Présence sur jugement personnel de l'opérateur de repérage	EP
Vol 23 (combles cage 1)	Conduits, canalisations et équipements	Vide ordure	Conduit en fibres-ciment	B	S118	Ventilation VO					Présence sur jugement personnel de l'opérateur de repérage	EP
Vol 1 (combles cage 3)	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit plâtre	B	P26	Réalisation d'un prélèvement	autour conduit vmc	P26	Enduit plâtreux blanc en vrac	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 1 (combles cage 3) - Vol 23 (combles cage 1)	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit plâtre	B	P26 - S120	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P26	autour conduit vmc	P26	Enduit plâtreux blanc en vrac	Négatif	Négatif sur analyse	
<b>Néant</b>												
Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	
<b>PC RDC - Etages cage 1</b>												
Vol 19 (PC RDC) - Vol 20 (PC R+1) - Vol 22 (PC R+3) - Vol 21 (PC R+2)	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit ciment	B	S5 - S6 - S7 - S8	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P2	Béton banché brut	P2	Enduit compact gris	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 18 (SAS entrée)	Plafond et faux-plafonds	Plafonds	Enduit ciment	B	S12	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P10	Plafond brut	P10	Enduit compact gris en vrac + peinture	Négatif	Négatif sur analyse	



PC RDC - Etages cage 1												
Vol 20 (PC R+1) - Vol 19 (PC RDC) - Vol 21 (PC R+2) - Vol 22 (PC R+3)	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit plâtre	B	S29 - S30 - S31 - S32 - S33	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P13	Platre sur brique rouges	P13	Enduit plâtreux blanc en vrac + peinture	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 22 (PC R+3)	Plafond et faux-plafonds	Plafonds	Enduit plâtre	B	S88	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P21	Plafond dernier étage	P21	Enduit plâtreux blanc en vrac + peinture + matériau compact gris en vrac	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 19 (PC RDC)	Conduits, canalisations et équipements	Conduit eau	Calorifugeage	I4 - 1	i4						Enveloppe de Calorifugeage datée 2010. Impossible de voir les matériaux présent sous l'enveloppe sans destruction de celle-ci.	1
Vol 20 (PC R+1)	Conduits, canalisations et équipements	Vide ordure	Conduit en fibres-ciment	B	S124						Présence sur jugement personnel de l'opérateur de repérage	EP
Vol 19 (PC RDC)	Conduits, canalisations et équipements	Vide ordure	Conduit en fibres-ciment	B	S124						Présence sur jugement personnel de l'opérateur de repérage	EP
Vol 22 (PC R+3)	Conduits, canalisations et équipements	Vide ordure	Conduit en fibres-ciment	B	S124						Présence sur jugement personnel de l'opérateur de repérage	EP
Vol 21 (PC R+2)	Conduits, canalisations et équipements	Vide ordure	Conduit en fibres-ciment	B	S124						Présence sur jugement personnel de l'opérateur de repérage	EP
PC RDC - Etages cage 3												



### PC RDC - Etages cage 3

Vol 4 (PC RDC) - Vol 5 (PC R+1) - Vol 7 (PC R+3) - Vol 6 (PC R+2)	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit ciment	B	S2 - S3 - S4 - S9	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P2	Béton banché brut	P2	Enduit compact gris	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 3 (SAS entrée)	Plafond et faux-plafonds	Plafonds	Enduit ciment	B	P10	Réalisation d'un prélèvement	Plafond brut	P10	Enduit compact gris en vrac + peinture	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 4 (PC RDC)	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit plâtre	B	P13	Réalisation d'un prélèvement	Platre sur brique rouges	P13	Enduit plâtreux blanc en vrac + peinture	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 5 (PC R+1) - Vol 7 (PC R+3) - Vol 6 (PC R+2)	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit plâtre	B	S1 - P13 - S27 - S28	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P13	Platre sur brique rouges	P13	Enduit plâtreux blanc en vrac + peinture	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 7 (PC R+3)	Plafond et faux-plafonds	Plafonds	Enduit plâtre	B	P21	Réalisation d'un prélèvement	Plafond dernier étage	P21	Enduit plâtreux blanc en vrac + peinture + matériau compact gris en vrac	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 4 (PC RDC)	Conduits, canalisations et équipements	Conduit eau	Calorifugeage	I4 - 1	i4						Enveloppe de Calorifugeage datée 2010. Impossible de voir les matériaux présent sous l'enveloppe sans destruction de celle-ci.	1
Vol 5 (PC R+1)	Conduits, canalisations et équipements	Vide ordure	Conduit en fibres-ciment	B	S123						Présence sur jugement personnel de l'opérateur de repérage	EP
Vol 7 (PC R+3)	Conduits, canalisations et équipements	Vide ordure	Conduit en fibres-ciment	B	S123						Présence sur jugement personnel de l'opérateur de repérage	EP
Vol 6 (PC R+2)	Conduits, canalisations et équipements	Vide ordure	Conduit en fibres-ciment	B	S123						Présence sur jugement personnel de l'opérateur de repérage	EP



PC RDC - Etages cage 3												
Vol 4 (PC RDC)	Conduits, canalisations et équipements	Vide ordure	Conduit en fibres-ciment	B	S123						Présence sur jugement personnel de l'opérateur de repérage	EP
Sous sol												
Vol 8 (accès caves 2)	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit ciment	B	P1	Réalisation d'un prélèvement	joint d'assemblage des parpaings	P1	Enduit compact gris + peinture	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 10 (local V.O 2) - Vol 11 (local commun 2) - Vol 13 (local V.O 1) - Vol 15 (accès cave 1)	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit ciment	B	S96 - S97 - S98 - S99	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P1	joint d'assemblage des parpaings	P1	Enduit compact gris + peinture	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 8 (accès caves 2)	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit ciment	B	P2	Réalisation d'un prélèvement	Béton banché brut	P2	Enduit compact gris	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 8 (accès caves 2) - Vol 15 (accès cave 1) - Vol 14 (DGT 1) - Vol 12 (local commun 1) - Vol 13 (local V.O 1) - Vol 11 (local commun 2) - Vol 9 (DGT 2)	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit ciment	B	P2 - S100 - S101 - S102 - S103 - S104 - S105	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P2	Béton banché brut	P2	Enduit compact gris	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 8 (accès caves 2)	Conduits, canalisations et équipements	Conduit eau	Calorifugeage	A	P4	Réalisation d'un prélèvement		P4	Matériau fibreux orange avec couche en toile	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 8 (accès caves 2) - Vol 11 (local commun 2) - Vol 12 (local commun 1) - Vol 15 (accès cave 1)	Conduits, canalisations et équipements	Conduit eau	Calorifugeage	A	P4 - S113 - S114 - S115	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P4		P4	Matériau fibreux orange avec couche en toile	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 9 (DGT 2)	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit ciment	B	P22	Réalisation d'un prélèvement	joint scellement briques rouges gaines techniques RDC	P22	Enduit gris en vrac	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 9 (DGT 2) - Vol 14 (DGT 1)	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit ciment	B	P22 - S87	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P22	joint scellement briques rouges gaines techniques RDC	P22	Enduit gris en vrac	Négatif	Négatif sur analyse	



**Toiture - Plan masse**

Vol 16 (toiture)	Toiture et étanchéité	Ardoises	Ardoises composites	B	S119						Présence sur jugement personnel de l'opérateur de repérage	EP
------------------	-----------------------	----------	---------------------	---	------	--	--	--	--	--	--	----



## N Obligation(s) réglementaire(s) du propriétaire

### Produits de la liste A (flocage-calorifugeage-faux plafond) :

**Score 1** : L'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante est effectuée dans un délai maximal de trois ans à compter de la date de remise au propriétaire du rapport de repérage ou des résultats de la dernière évaluation de l'état de conservation ou à l'occasion de toute modification substantielle de l'ouvrage ou de son usage. La personne ayant réalisé cette évaluation en remet les résultats au propriétaire contre accusé de réception ;

**Score 2** : La mesure d'empoussièrement dans l'air est effectuée dans les conditions définies à l'article R. 1334-25, dans un délai de trois mois à compter de la date de remise au propriétaire du rapport de repérage ou des résultats de la dernière évaluation de l'état de conservation. L'organisme qui réalise les prélèvements d'air remet les résultats des mesures d'empoussièrement au propriétaire contre accusé de réception ;

**Score 3** : Les travaux de retrait ou de confinement sont achevés dans un délai de trente-six mois à compter de la date à laquelle sont remis au propriétaire le rapport de repérage ou les résultats des mesures d'empoussièrement ou de la dernière évaluation de l'état de conservation. Pendant la période précédant les travaux, des mesures conservatoires appropriées sont mises en œuvre afin de réduire l'exposition des occupants et de la maintenir au niveau le plus bas possible, et, dans tous les cas, à un niveau d'empoussièrement inférieur à cinq fibres par litre. Les mesures conservatoires ne doivent conduire à aucune sollicitation des matériaux et produits concernés par les travaux. Le propriétaire informe le préfet du département du lieu d'implantation de l'immeuble concerné, dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle sont remis le rapport de repérage ou les résultats des mesures d'empoussièrement ou de la dernière évaluation de l'état de conservation, des mesures conservatoires mises en œuvre, et, dans un délai de douze mois, des travaux à réaliser et de l'échéancier proposé.

## N-1 Recommandations de gestion adaptées aux besoins de protection des personnes

### Produits de la liste B :

**Score EP** (Evaluation périodique) : Cette évaluation consiste à :

- Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
- Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.

**Score AC1** : Cette action corrective consiste à :

- Rechercher les causes de la dégradation et définir les mesures correctives appropriées pour les supprimer ;
- Procéder à la mise en œuvre de ces mesures correctives afin d'éviter toute nouvelle dégradation et, dans l'attente, prendre les mesures de protection appropriées afin de limiter le risque de dispersion des fibres d'amiante ;
- Veiller à ce que les modifications apportées ne soient pas de nature à aggraver l'état des autres matériaux et produits contenant de l'amiante restant accessibles dans la même zone ;
- Contrôler périodiquement que les autres matériaux et produits restant accessibles ainsi que, le cas échéant, leur protection demeurent en bon état de conservation.

**Score AC2** : Cette action corrective consiste à :

- Prendre, tant que les mesures mentionnées au c n'ont pas été mises en place, les mesures conservatoires appropriées pour limiter le risque de dégradation et la dispersion des fibres d'amiante. Cela peut consister à adapter, voire condamner l'usage des locaux concernés afin d'éviter toute exposition et toute dégradation du matériau ou produit contenant de l'amiante. Durant les mesures conservatoires, et afin de vérifier que celles-ci sont adaptées, une mesure d'empoussièrement est réalisée, conformément aux dispositions du code de la santé publique ;
- Procéder à une analyse de risque complémentaire, afin de définir les mesures de protection ou de retrait les plus adaptées, prenant en compte l'intégralité des matériaux et produits contenant de l'amiante dans la zone concernée ;
- Mettre en œuvre les mesures de protection ou de retrait définies par l'analyse de risque ;
- Contrôler périodiquement que les autres matériaux et produits restant accessibles, ainsi que leur protection, demeurent en bon état de conservation.



## O Recommandations générales de sécurité

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à la présence d'amiante dans un bâtiment. Elle doit être complétée par la définition et la mise en oeuvre des mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans le bâtiment.

Ces mesures sont inscrites dans le dossier technique amiante et dans sa fiche récapitulative que le propriétaire constitue et tient à jour en application des dispositions de l'article R.1334-29-5 du code de la santé publique.

La mise à jour régulière et la communication du dossier technique amiante ont vocation à assurer l'information des occupants et des différents intervenants dans le bâtiment sur la présence des matériaux et produits contenant de l'amiante, afin de permettre la mise en oeuvre des mesures visant à prévenir les expositions.

Les recommandations générales de sécurité définies ci-après rappellent les règles de base destinées à prévenir les expositions. Le propriétaire (ou à défaut, l'exploitant) de l'immeuble concerné adapte ces recommandations aux particularités de chaque bâtiment et de ses conditions d'occupation, ainsi qu'aux situations particulières rencontrées.

Ces recommandations générales de sécurité ne se substituent en aucun cas aux obligations réglementaires existantes en matière de prévention des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs, inscrites dans le code du travail.

### 1. Informations Générales

#### a) Dangerosité de l'amiante

Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérigènes avérées pour l'homme. Elles sont à l'origine de cancers qui peuvent atteindre soit la plèvre qui entoure les poumons (mésothéliomes), soit les bronches et/ou les poumons (cancers broncho-pulmonaires). Ces lésions surviennent longtemps (souvent entre 20 à 40 ans) après le début de l'exposition à l'amiante. Le centre international de recherche sur le cancer (CIRC) a également établi récemment un lien entre une exposition à l'amiante et cancers du larynx et des ovaires. D'autres pathologies, non cancéreuses, peuvent également survenir en lien avec l'exposition à l'amiante. Il s'agit exceptionnellement d'épanchements pleuraux (liquide dans la plèvre) qui peuvent être récidivants, ou de plaques pleurales (qui épaississent la plèvre). Le risque de cancer du poumon peut être majoré par l'exposition à d'autres agents cancérigènes, comme la fumée du tabac.

#### b) Présence d'amiante dans des matériaux et produits en bon état de conservation

L'amiante a été intégré dans la composition de nombreux matériaux utilisés notamment pour la construction. En raison de son caractère cancérigène, ses usages ont été restreints progressivement à partir de 1977, pour aboutir à une interdiction totale en 1997.

En fonction de leur caractéristiques, les matériaux et produits contenant de l'amiante peuvent libérer des fibres d'amiante, en cas d'usure ou lors d'interventions mettant en cause l'intégrité du matériau ou produit (par exemple perçage, ponçage, découpe, friction...). Ces situations peuvent alors conduire à des expositions importantes si des mesures de protection renforcées ne sont pas prises.

Pour rappel, les matériaux et produits répertoriés aux listes A et B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique font l'objet d'une évaluation de l'état de conservation dont les modalités sont définies par arrêté. Il convient de suivre les recommandations émises par les professionnels pour la gestion des matériaux et produits contenant de l'amiante et de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation de ceux-ci.

### 2. Intervention de professionnels soumis aux dispositions du code du travail

Il est recommandé aux particuliers d'éviter dans la mesure du possible toute intervention directe sur des matériaux et produits

Les entreprises réalisant des travaux de retrait ou de confinement des matériaux et produits contenant de l'amiante doivent être certifiées.

Tous les travailleurs susceptibles d'intervenir sur les matériaux amianés (comme les opérateurs de repérage, électriciens, couvreurs, services techniques, etc...) doivent avoir suivi une formation en adéquation avec le niveau de responsabilité du travailleur. Le code du travail exige pour les activités et interventions sur matériaux contenant de l'amiante que les travailleurs affectés soient notamment formés au préalable à la prévention des risques liés à l'amiante (article R.4412-100 du code du travail), bénéficie d'un suivi médical (article R.4412-44 du code du travail). Il convient par ailleurs que l'employeur établisse avant toute intervention un mode opératoire (article R.4412-140 du code du travail), qui doit être transmis à l'inspecteur du travail, les services de prévention des caisses régionales d'assurance maladie (CRAM) et le cas échéant, l'organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics (OPPBTP).

Des documents d'information et des conseils pratiques de prévention adaptés peuvent vous être fournis par les directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE), les services de prévention des caisses régionales d'assurance maladie (CRAM), l'institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (INRS) et l'organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics (OPPBTP).

### 3. Recommandations générales de sécurité

Il convient d'éviter au maximum l'émission de poussières lors d'interventions ponctuelles non répétées, comme par exemple :

- accrochage d'un tableau ;
- remplacement de joints sur des matériaux contenant de l'amiante ;
- travaux réalisés à proximité d'un matériau contenant de l'amiante en bon état, comme par exemple des interventions légères dans des boîtiers électriques, sur des gaines ou des circuits situés sous un flocage sans action directe sur celui-ci, de remplacement d'une vanne sur une canalisation calorifugée à l'amiante ;

L'émission de poussières peut être limitée par humidification locale des matériaux contenant de l'amiante (en tenant compte du risque électrique) et/ou en utilisant de préférence des outils manuels ou des outils à vitesse lente.

Le port d'équipements adaptés de protection respiratoire est recommandé. Le port d'une combinaison jetable permet d'éviter la propagation de fibres d'amiante en dehors de la zone de travail. Les combinaisons doivent être jetées après chaque utilisation.

De plus, il convient de disposer d'un sac à déchets à proximité immédiate de la zone de travail et d'une éponge ou d'un chiffon humide de nettoyage.

Des informations sur le choix des équipements de protection sont disponibles sur le site internet amiante de l'INRS à l'adresse suivante : [www.amiante.inrs.fr](http://www.amiante.inrs.fr)

### 4. Gestion des déchets contenant de l'amiante

Les déchets de toute nature contenant de l'amiante sont des déchets dangereux. A ce titre, un certain nombre de dispositions réglementaires, dont les principales sont rappelées ci-après, encadrent leur élimination.

Lors de travaux conduisant à un désamiantage de tout ou partie de l'immeuble, la personne pour laquelle les travaux sont réalisés, c'est-à-dire les maîtres d'ouvrage, en règle générale les propriétaires, ont la responsabilité de la bonne gestion des déchets produits, conformément aux dispositions de l'article L. 541-2 du code de l'environnement. Ce sont les producteurs des déchets au sens du code de l'environnement.

Les déchets liés au fonctionnement d'un chantier (équipements de protection, matériel, filtres, bâches, etc.) sont de la responsabilité de l'entreprise qui réalise les travaux.

#### a) Conditionnement des déchets

Les déchets de toute nature susceptibles de libérer des fibres d'amiante doivent être conditionnés en sacs étanches et étiquetés avant leur sortie de la zone de confinement.

Seuls les déchets où l'amiante est fortement lié (les dalles de sol ou amiante lié à des matériaux inertes par exemple) peuvent être entreposés temporairement sur le chantier, sur une aire d'entreposage couverte permettant de prévenir les risques de rupture d'intégrité de leur conditionnement. L'accès à l'aire d'entreposage est interdit aux personnes autres que le personnel de l'entreprise de travaux.

Les autres déchets contenant de l'amiante sont évacués vers les installations de traitement des déchets dès leur sortie de la zone de confinement. Ces déchets sont conditionnés en doubles sacs étanches scellés.

#### b) Apport en déchèterie

Environ 10 % des déchèteries acceptent les déchets d'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité provenant de ménages, voire d'artisans. Tout autre déchet contenant de l'amiante est interdit en déchèterie.

A partir du 1er janvier 2013, les exploitants de déchèterie ont l'obligation de fournir aux usagers les emballages et l'étiquetage appropriés aux déchets d'amiante.

#### c) Filières d'élimination des déchets

Les matériaux contenant de l'amiante ainsi que les équipements de protection (combinaison, masque, gants...) et les déchets issus du nettoyage (chiffon...) sont des déchets dangereux. En fonction de leur nature, plusieurs filières d'élimination peuvent être envisagées. Les déchets contenant de l'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité peuvent être éliminés dans des installations de stockage de déchets non dangereux si ces installations disposent d'un casier de stockage dédié à ce type de déchets. Tout autre déchet amiante doit être éliminé dans une installation de stockage pour déchets dangereux ou être vitrifiés. En particulier, les déchets liés au fonctionnement du chantier, lorsqu'ils sont susceptibles d'être contaminés par de l'amiante, doivent être éliminés dans une installation de stockage pour déchets dangereux ou être vitrifiés.

#### d) Information sur les déchèteries et les installations d'élimination des déchets d'amiante

Les informations relatives aux déchèteries acceptant des déchets d'amiante lié et aux installations d'élimination des déchets d'amiante peuvent être obtenues auprès :

- de la préfecture ou de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie en Ile-de-France) ou de la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;
- du conseil général (ou conseil régional en Ile-de-France) au regard de ses compétences de planification sur les déchets dangereux ;
- de la mairie ;
- ou sur la base de données « déchets » gérée par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, directement accessible sur internet à l'adresse suivante : [www.sinoe.org](http://www.sinoe.org).

#### e) Traçabilité

Le producteur des déchets remplit un bordereau de suivi des déchets d'amiante (BSDA, CERFA n° 11861). Le formulaire CERFA est téléchargeable sur le site du ministère chargé de l'environnement. Le propriétaire recevra l'original du bordereau rempli par les autres intervenants (entreprise de travaux, transporteur, exploitant de l'installation de stockage ou du site de vitrification). Dans tous les cas, le producteur des déchets devra avoir préalablement obtenu un certificat d'acceptation préalable lui garantissant l'effectivité d'une filière d'élimination des déchets. Par exception, le bordereau de suivi des déchets d'amiante n'est pas imposé aux particuliers voire aux artisans qui se rendent dans une déchèterie pour y déposer des déchets d'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité. Ils ne doivent pas remplir un bordereau de suivi de déchets d'amiante, ce dernier étant élaboré par la déchèterie.



## P Informations complémentaires

Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérigènes avérées pour l'homme. L'inhalation de fibres d'amiante est à l'origine de cancers (mésothéliomes, cancers broncho-pulmonaires), et d'autres pathologies non cancéreuses (épanchements pleuraux, plaques pleurales).

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à l'amiante. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans l'immeuble. L'information des occupants présents temporairement ou de façon permanente est un préalable essentiel à la prévention du risque d'exposition à l'amiante.

Il convient donc de veiller au maintien du bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante afin de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation.

Il conviendra de limiter autant que possible les interventions sur les matériaux et produits contenant de l'amiante qui ont été repérés et de faire appel aux professionnels qualifiés notamment dans le cas de retrait ou de confinement de ce type de matériau ou produit.

Enfin, les déchets contenant de l'amiante doivent être éliminés dans des conditions strictes, renseignez-vous auprès de votre mairie ou votre préfecture. Pour connaître les centres d'élimination près de chez vous consultez la base de données «déchets» gérée par l'ADEME directement accessible sur le site Internet [www.sinoe.org](http://www.sinoe.org).



## ANNEXE : Plans de repérage des MPCA

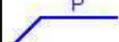
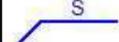
Ref.	Plans	Titre du plan
	Sous sol	Sous sol - Plan de repérage - Actions menées
	Sous sol	Sous sol - Plan de prélèvements
	PC RDC - Etages cage 3	PC RDC - Etages cage 3 - Plan de repérage - Actions menées
	PC RDC - Etages cage 3	PC RDC - Etages cage 3 - Plan de prélèvements
	PC RDC - Etages cage 3	PC RDC - Etages cage 3 - MPCA Toutes catégories confondues
	PC RDC - Etages cage 3	PC RDC - Etages cage 3 - MPCA Conduits, canalisations et équipements
	PC RDC - Etages cage 1	PC RDC - Etages cage 1 - Plan de repérage - Actions menées
	PC RDC - Etages cage 1	PC RDC - Etages cage 1 - MPCA Toutes catégories confondues
	PC RDC - Etages cage 1	PC RDC - Etages cage 1 - MPCA Conduits, canalisations et équipements
	Combles	Combles - Plan de repérage - Actions menées
	Combles	Combles - MPCA Conduits, canalisations et équipements
	Toiture - Plan masse	Toiture - Plan masse - Plan de repérage - Actions menées
	Toiture - Plan masse	Toiture - Plan masse - MPCA Toiture et étanchéité
	Façade avant	Façade avant - Plan de repérage - Actions menées
	Pignon droit	Pignon droit - Plan de repérage - Actions menées
	Façade arrière	Façade arrière - Plan de repérage - Actions menées
	Pignon gauche	Pignon gauche - Plan de repérage - Actions menées

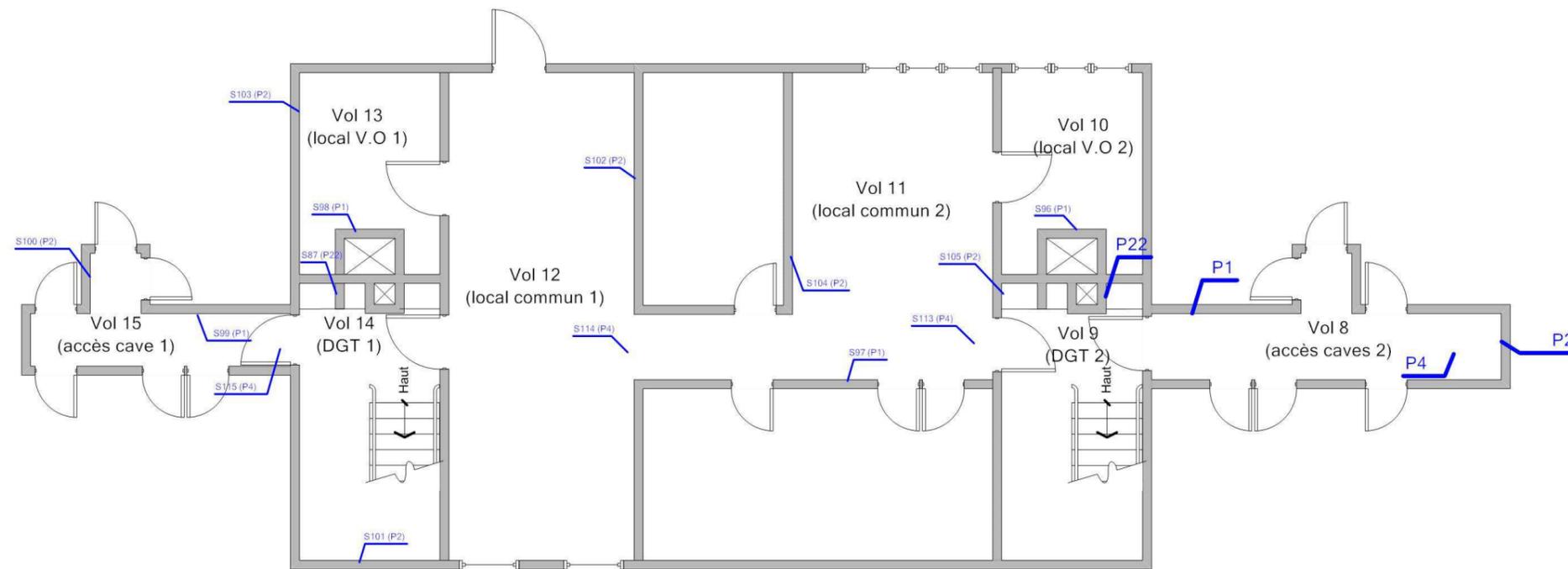


# SOUS SOL - PLAN DE REPÉRAGE - ACTIONS MENÉES

Référence:  
002HD001073

## Légende

	Localisation d'un prélèvement
	Localisation d'un sondage négatif



**Adresse du bien**  
LES GRANDS PRES  
53600 EVRON

**Désignation**  
Bâtiment composé de 2 cages et de 3 étages

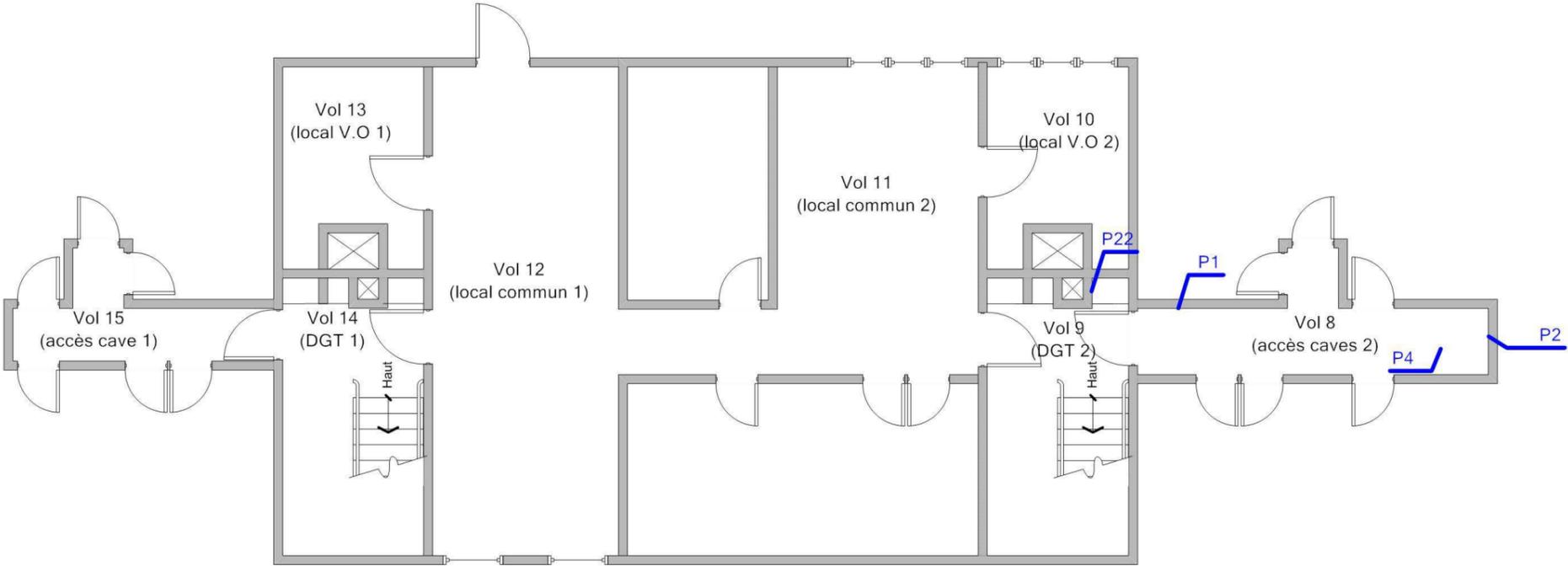
**Date intervention**  
04/08/2016

**Technicien intervenant**  
JOUSSELIN David

**SOUS SOL - PLAN DE PRÉLÈVEMENTS**

Référence:  
002HD001073

Légende



**Adresse du bien**  
LES GRANDS PRES  
53600 EVRON

**Désignation**  
Bâtiment composé de 2 cages et de 3 étages

**Date intervention**  
04/08/2016

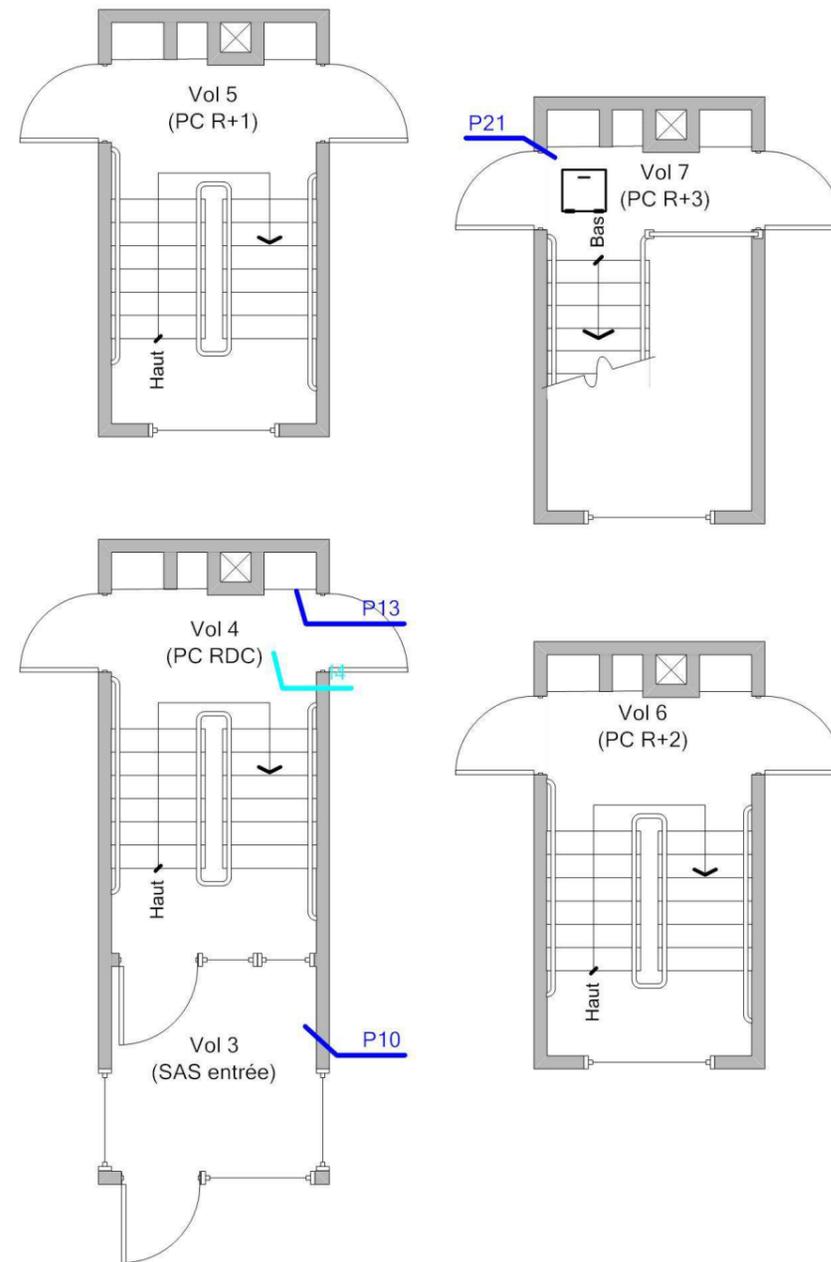
**Technicien intervenant**  
JOUSSELIN David



PC RDC - ETAGES CAGE 3 - PLAN DE PRÉLÈVEMENTS

Référence:  
002HD001073

Légende



Adresse du bien  
LES GRANDS PRES  
53600 EVRON

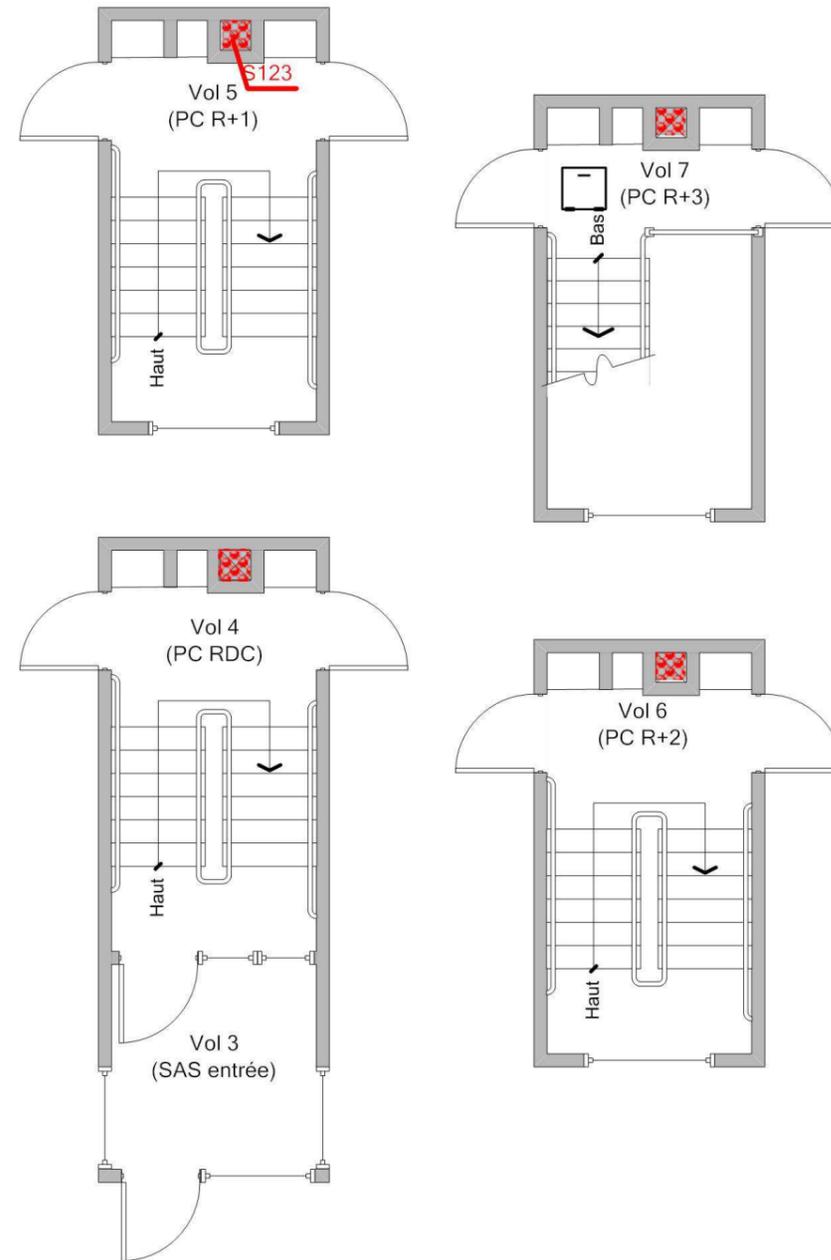
Désignation  
Bâtiment composé de 2 cages et de 3 étages

Date intervention  
04/08/2016

Technicien intervenant  
JOUSSELIN David

Légende

 S123: Conduit en fibres-ciment



**Adresse du bien**  
LES GRANDS PRES  
53600 EVRON

**Désignation**  
Bâtiment composé de 2 cages et de 3 étages

**Date intervention**  
04/08/2016

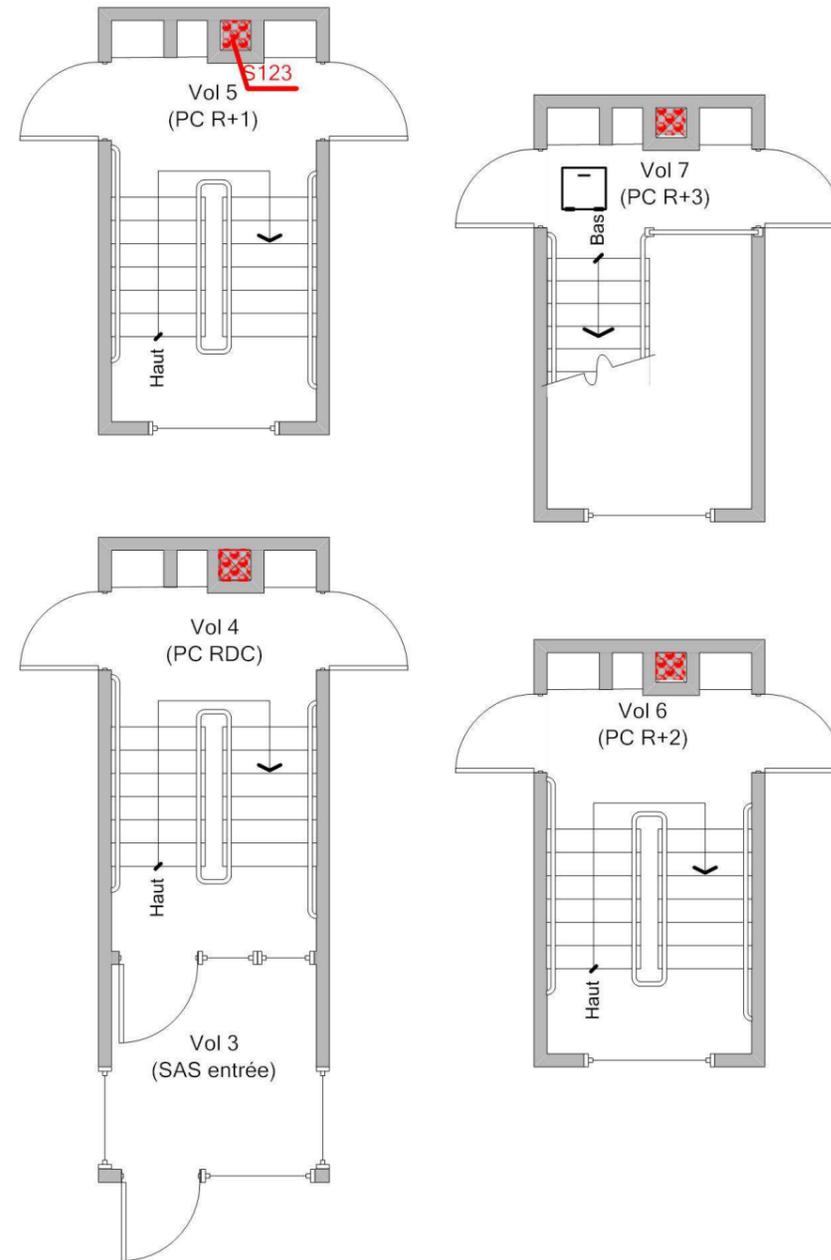
**Technicien intervenant**  
JOUSSELIN David

**PC RDC - ETAGES CAGE 3 - MPCA CONDUITS, CANALISATIONS ET ÉQUIPEMENTS**

Référence:  
002HD001073

Légende

 S123: Conduit en fibres-ciment



**Adresse du bien**  
LES GRANDS PRES  
53600 EVRON

**Désignation**  
Bâtiment composé de 2 cages et de 3 étages

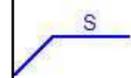
**Date intervention**  
04/08/2016

**Technicien intervenant**  
JOUSSELIN David

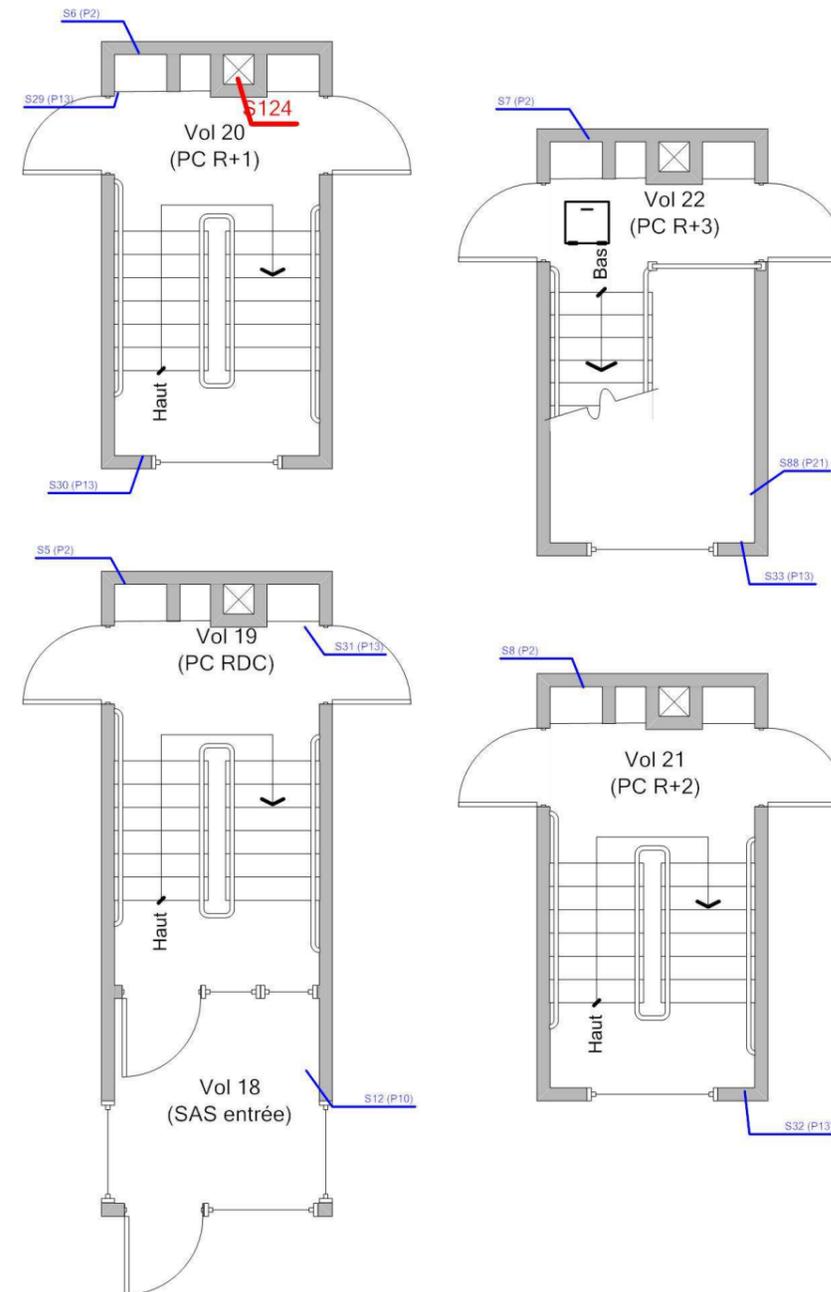
# PC RDC - ETAGES CAGE 1 - PLAN DE REPÉRAGE - ACTIONS MENÉES

Référence:  
002HD001073

## Légende

 Localisation dun sondage négatif

 Localisation dun sondage positif



**Adresse du bien**  
LES GRANDS PRES  
53600 EVRON

**Désignation**  
Bâtiment composé de 2 cages et de 3 étages

**Date intervention**  
04/08/2016

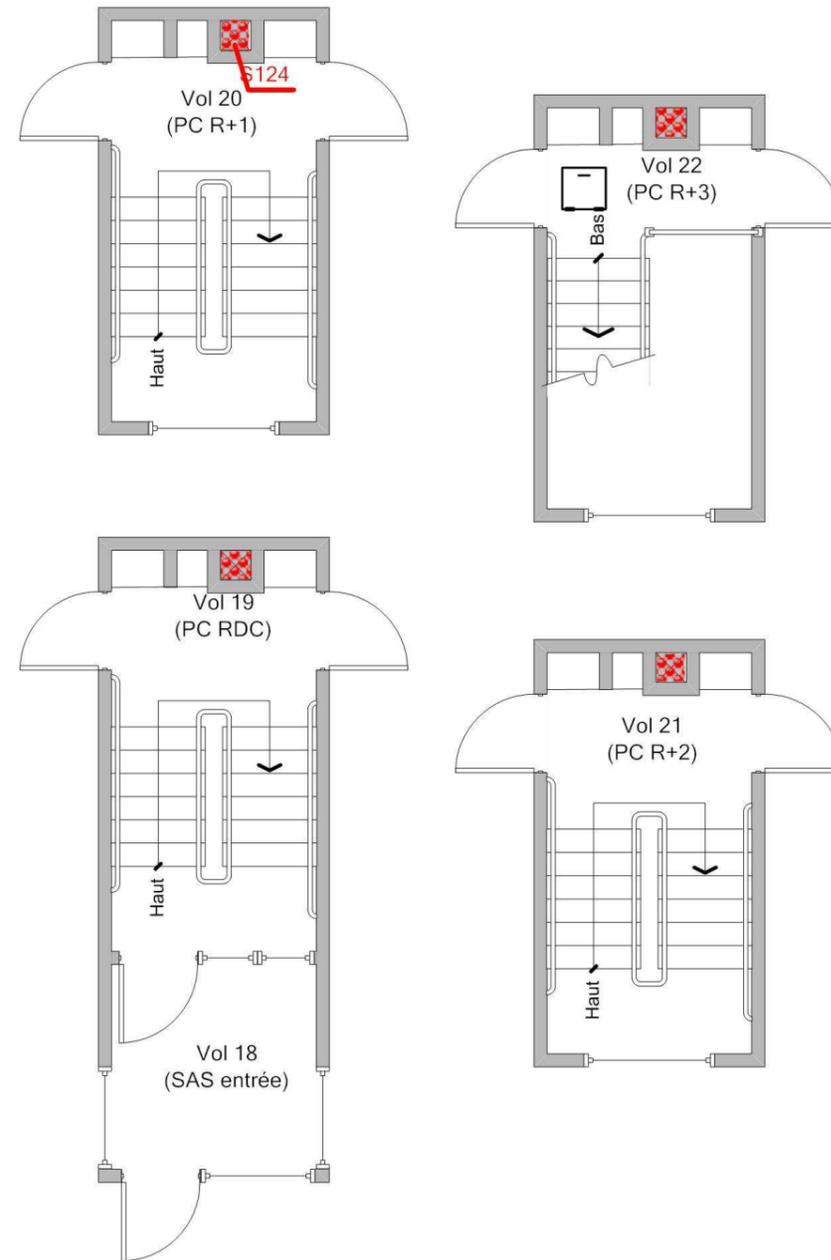
**Technicien intervenant**  
JOUSSELIN David

**PC RDC - ETAGES CAGE 1 - MPCA TOUTES CATÉGORIES CONFONDUES**

Référence:  
002HD001073

Légende

 S124: Conduit en fibres-ciment



**Adresse du bien**  
LES GRANDS PRES  
53600 EVRON

**Désignation**  
Bâtiment composé de 2 cages et de 3 étages

**Date intervention**  
04/08/2016

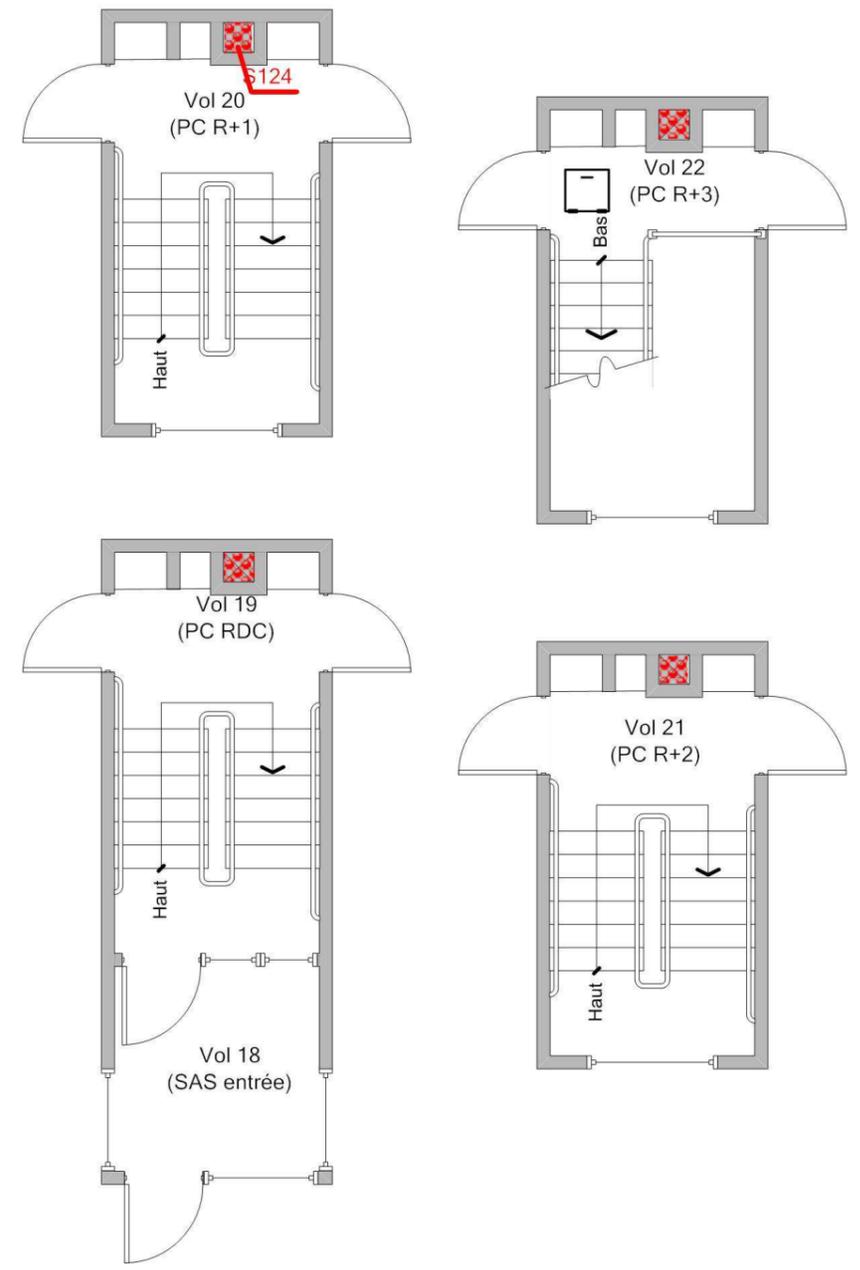
**Technicien intervenant**  
JOUSSELIN David

**PC RDC - ETAGES CAGE 1 - MPCA CONDUITS, CANALISATIONS ET ÉQUIPEMENTS**

Référence:  
002HD001073

Légende

 S124: Conduit en fibres-ciment



**Adresse du bien**  
LES GRANDS PRES  
53600 EVRON

**Désignation**  
Bâtiment composé de 2 cages et de 3 étages

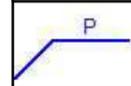
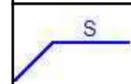
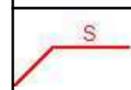
**Date intervention**  
04/08/2016

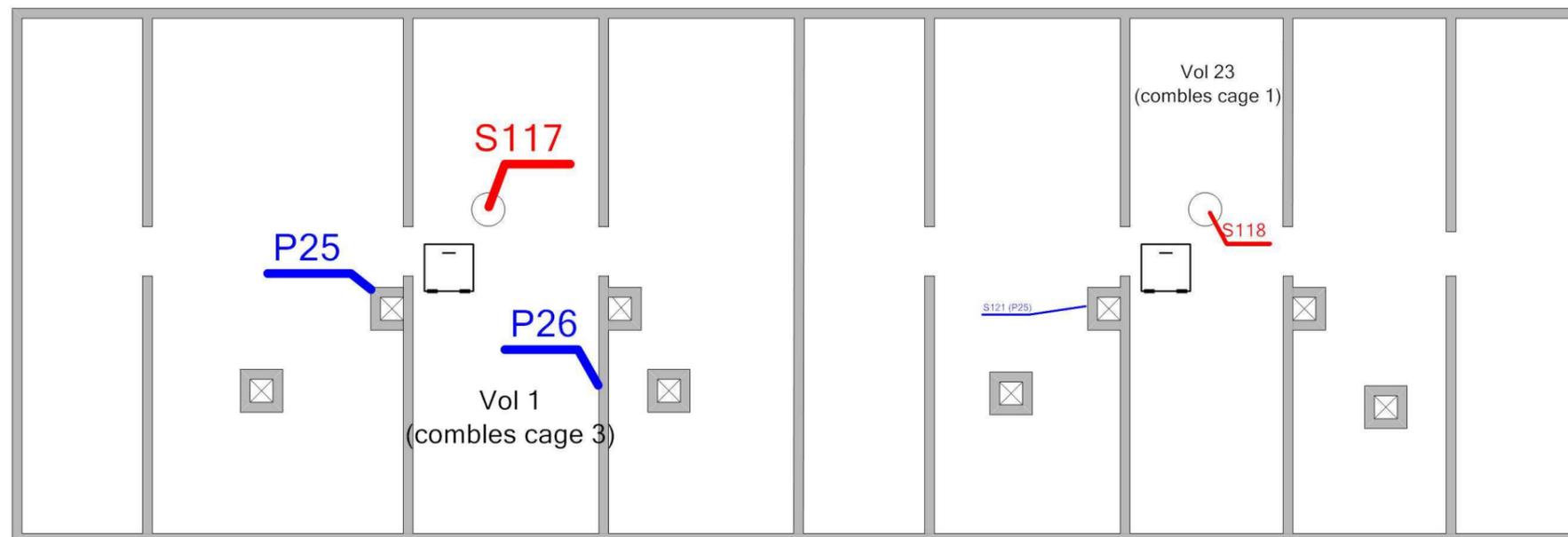
**Technicien intervenant**  
JOUSSELIN David

# COMBLES - PLAN DE REPÉRAGE - ACTIONS MENÉES

Référence:  
002HD001073

## Légende

	Localisation dun prélèvement
	Localisation dun sondage négatif
	Localisation dun sondage positif



Adresse du bien  
LES GRANDS PRES  
53600 EVRON

Désignation  
Bâtiment composé de 2 cages et de 3 étages

Date intervention  
04/08/2016

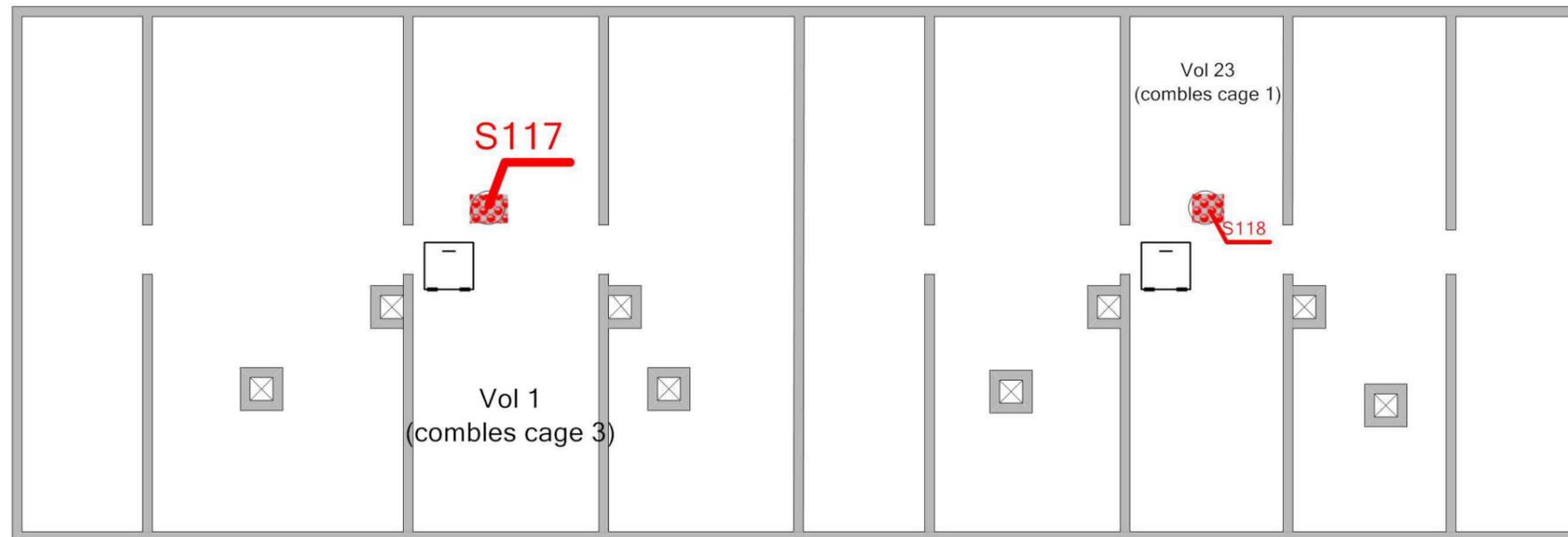
Technicien intervenant  
JOUSSELIN David

# COMBLES - MPCA CONDUITS, CANALISATIONS ET ÉQUIPEMENTS

Référence:  
002HD001073

## Légende

	S118: Conduit en fibres-ciment
	S117: Conduit en fibres-ciment



**Adresse du bien**  
LES GRANDS PRES  
53600 EVRON

**Désignation**  
Bâtiment composé de 2 cages et de 3 étages

**Date intervention**  
04/08/2016

**Technicien intervenant**  
JOUSSELIN David

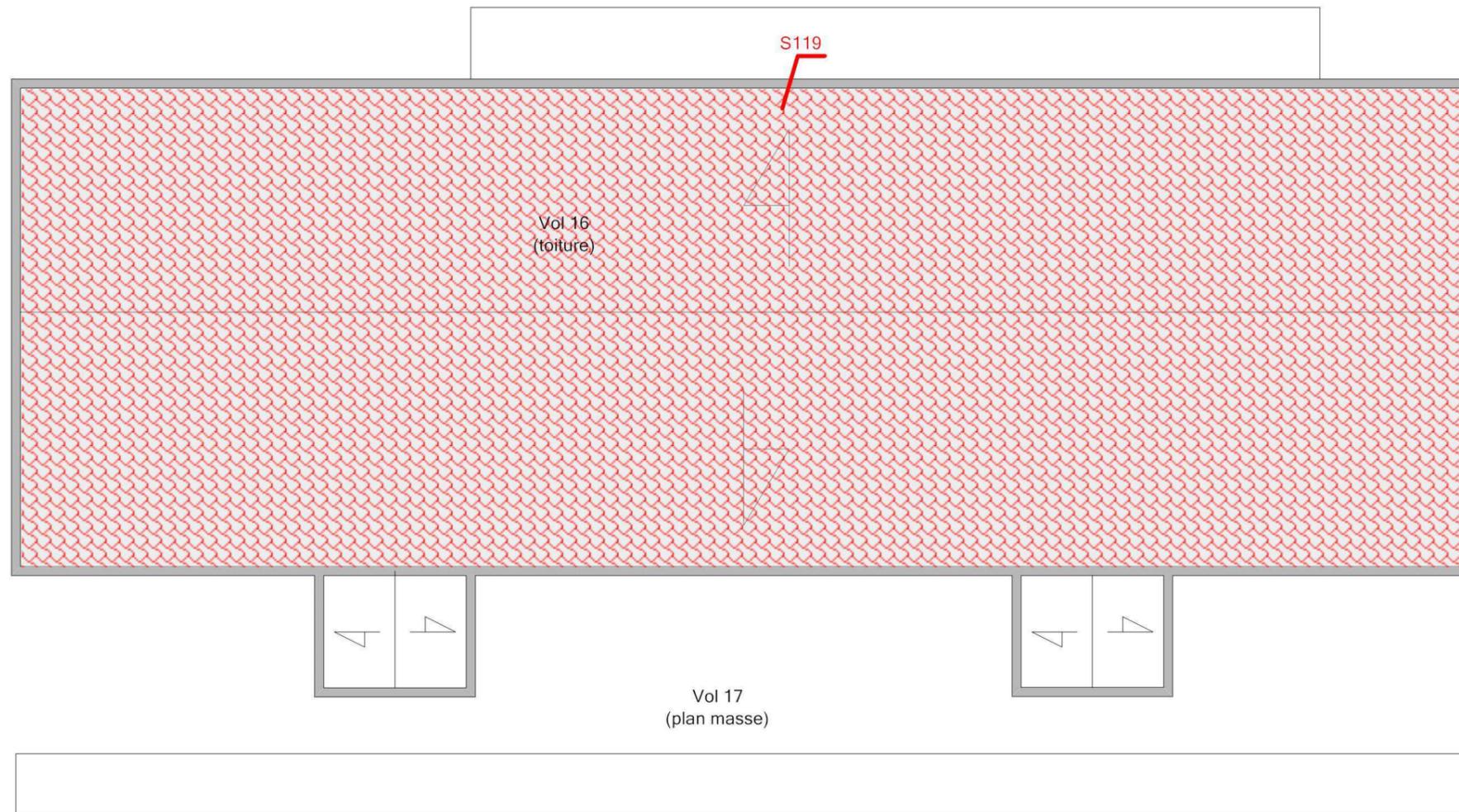


**TOITURE - PLAN MASSE - MPCA TOITURE ET ÉTANCHÉITÉ**

Référence:  
002HD001073

Légende

	S119: Ardoises composites
---	---------------------------



**Adresse du bien**  
LES GRANDS PRES  
53600 EVRON

**Désignation**  
Bâtiment composé de 2 cages et de 3 étages

**Date intervention**  
04/08/2016

**Technicien intervenant**  
JOUSSELIN David









## ANNEXE : Reportage photographique

 Photos représentant des matériaux et produits contenant de l'amiante

Référence	Localisation	Action
002HD001073 n°25 - 1 (P25)	Combles - Vol 1	Prélevement
<b>S117 - 1 (S117)</b>	(combles cage 3) <b>Combles - Vol 1</b>	<b>Présence sur décision de l'opérateur de repérage</b>
<b>S118 - 1 (S118)</b>	(combles cage 3) <b>Combles - Vol 23</b> <b>(combles cage 1)</b>	<b>Présence sur décision de l'opérateur de repérage</b>
002HD001073 n°26 - 1 (P26)	Combles - Vol 1	Prélevement
002HD001073 n°26 - 2 (P26)	(combles cage 3) Combles - Vol 1	Prélevement
	(combles cage 3)	

Référence	Localisation	Action
<b>S124 - 1 (S124)</b>	<b>PC RDC - Etages cage 1 - Vol 20</b> <b>(PC R+1)</b>	<b>Présence sur décision de l'opérateur de repérage</b>

Référence	Localisation	Action
002HD001073 n°10 - 1 (P10)	PC RDC - Etages cage 3 - Vol 3 (SAS entrée)	Prélevement
002HD001073 n°10 - 2 (P10)	PC RDC - Etages cage 3 - Vol 3 (SAS entrée)	Prélevement
002HD001073 n°13 - 1 (P13)	PC RDC - Etages cage 3 - Vol 4 (PC RDC)	Prélevement
002HD001073 n°13 - 2 (P13)	PC RDC - Etages cage 3 - Vol 4 (PC RDC)	Prélevement
	PC RDC - Etages cage 3 - Vol 4 (PC RDC)	I4
<b>S123 - 1 (S123)</b>	<b>PC RDC - Etages cage 3 - Vol 5</b> <b>(PC R+1)</b>	<b>Présence sur décision de l'opérateur de repérage</b>
002HD001073 n°21 - 1 (P21)	PC RDC - Etages cage 3 - Vol 7 (PC R+3)	Prélevement
002HD001073 n°21 - 2 (P21)	PC RDC - Etages cage 3 - Vol 7 (PC R+3)	Prélevement

Référence	Localisation	Action
002HD001073 n°1 - 1 (P1)	Sous sol - Vol 8	Prélevement
002HD001073 n°1 - 2 (P1)	(accès caves 2) Sous sol - Vol 8	Prélevement
002HD001073 n°2 - 1 (P2)	(accès caves 2) Sous sol - Vol 8	Prélevement
002HD001073 n°2 - 2 (P2)	(accès caves 2) Sous sol - Vol 8	Prélevement
002HD001073 n°4 - 1 (P4)	(accès caves 2) Sous sol - Vol 8	Prélevement
002HD001073 n°4 - 2 (P4)	(accès caves 2) Sous sol - Vol 8	Prélevement
	(accès caves 2)	



Référence	Localisation	Action
002HD001073 n°22 - 1 (P22)	Sous sol - Vol 9 (DGT 2)	Prélevement
002HD001073 n°22 - 2 (P22)	Sous sol - Vol 9 (DGT 2)	Prélevement

Référence	Localisation	Action
<b>S119 - 1 (S119)</b>	<b>Toiture - Plan masse - Vol 16 (toiture)</b>	<b>Présence sur décision de l'opérateur de repérage</b>



002HD001073 n°1 - 1 (P1)



002HD001073 n°1 - 2 (P1)



002HD001073 n°2 - 1 (P2)



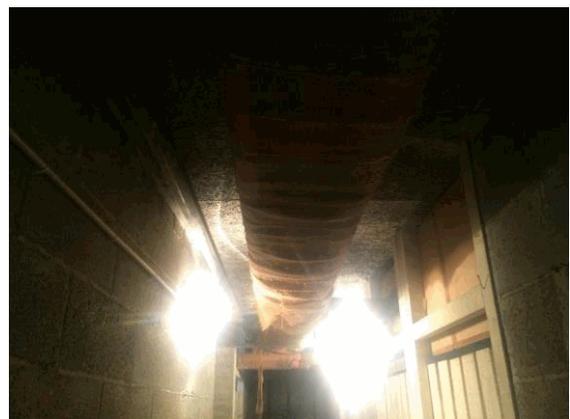
002HD001073 n°2 - 2 (P2)



002HD001073 n°4 - 1 (P4)



002HD001073 n°4 - 2 (P4)



002HD001073 n°10 - 1 (P10)



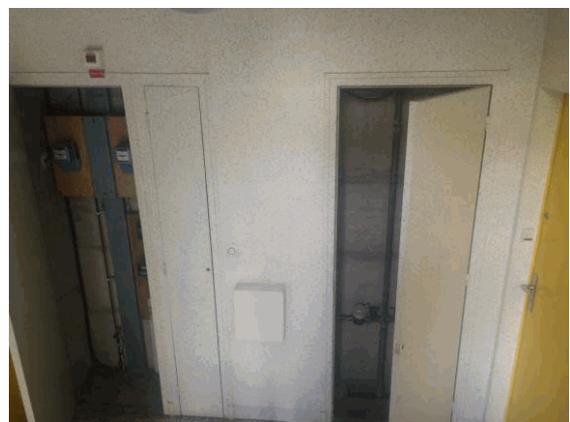
002HD001073 n°10 - 2 (P10)



002HD001073 n°13 - 1 (P13)



002HD001073 n°13 - 2 (P13)



002HD001073 n°22 - 1 (P22)



002HD001073 n°22 - 2 (P22)



I4 - 1



002HD001073 n°25 - 1 (P25)



S117 - 1 (S117)



S118 - 1 (S118)



S119 - 1 (S119)



002HD001073 n°26 - 1 (P26)



002HD001073 n°26 - 2 (P26)



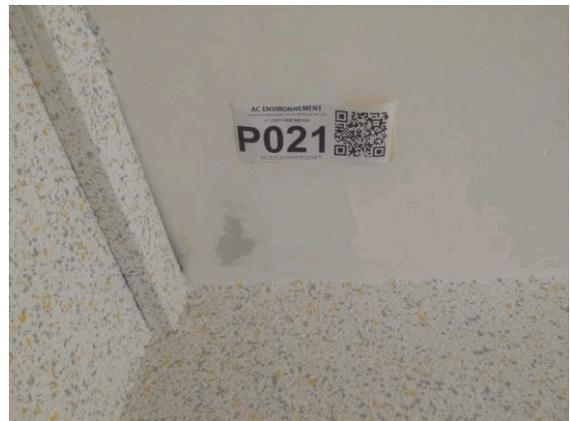
S123 - 1 (S123)



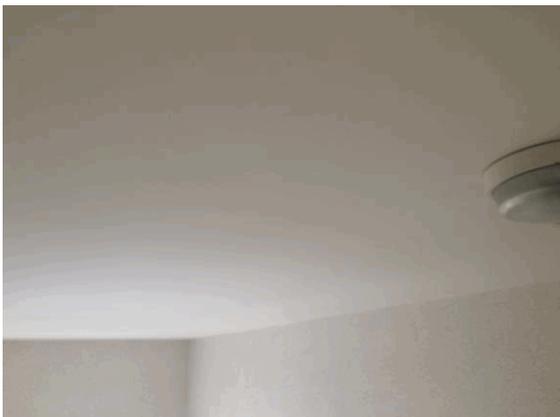
S124 - 1 (S124)



002HD001073 n°21 - 1 (P21)



002HD001073 n°21 - 2 (P21)



**Annexe : Grille d'évaluation de l'état de conservation des produits de la liste B**

Réf commande :	002HD001073	Materiau :	Conduit en fibres-ciment
Réf mesure :	S117	Destination du local :	
Date évaluation :	04/08/2016	Local ou zone homogène :	Vol 1
Batiment :			(combles cage 3)

Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du materiau	Résultat	
Protection physique étanche				EP	
Protection physique non étanche ou absence de protection physique	Matériau non dégradé		Risque de dégradation faible ou à terme	EP	
			Risque de dégradation rapide	AC1	
			Risque faible d'extension de la dégradation	EP	
	Matériau dégradé	Ponctuelle		Risque d'extension à terme de la dégradation	AC1
				Risque d'extension rapide de la dégradation	AC2
		Généralisée			AC2

Résultat :	Evaluation périodique
Commentaire :	

**Rappel des recommandations au propriétaire :**

**Score EP** (Evaluation périodique) : Cette évaluation consiste à :

- a) Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
- b) Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.



**Annexe : Grille d'évaluation de l'état de conservation des produits de la liste B**

Réf commande :	002HD001073	Matériau :	Conduit en fibres-ciment
Réf mesure :	S118	Destination du local :	
Date évaluation :	04/08/2016	Local ou zone homogène :	Vol 23 (combles cage 1)
Batiment :			

Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau	Résultat	
Protection physique étanche				EP	
Protection physique non étanche ou absence de protection physique	Matériau non dégradé		Risque de dégradation faible ou à terme	EP	
			Risque de dégradation rapide	AC1	
			Risque faible d'extension de la dégradation	EP	
	Matériau dégradé	Ponctuelle		Risque d'extension à terme de la dégradation	AC1
				Risque d'extension rapide de la dégradation	AC2
		Généralisée			AC2

Résultat :	Evaluation périodique
Commentaire :	

**Rappel des recommandations au propriétaire :**

**Score EP** (Evaluation périodique) : Cette évaluation consiste à :

- a) Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
- b) Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.



**Annexe : Grille d'évaluation de l'état de conservation des produits de la liste B**

Réf commande :	002HD001073	Matériau :	Ardoises composites
Réf mesure :	S119	Destination du local :	
Date évaluation :	04/08/2016	Local ou zone homogène :	Vol 16 (toiture)
Batiment :			

Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau	Résultat	
Protection physique étanche				EP	
Protection physique non étanche ou absence de protection physique	Matériau non dégradé		Risque de dégradation faible ou à terme	EP	
			Risque de dégradation rapide	AC1	
	Matériau dégradé	Ponctuelle		Risque faible d'extension de la dégradation	EP
				Risque d'extension à terme de la dégradation	AC1
		Généralisée		Risque d'extension rapide de la dégradation	AC2
					AC2

Résultat :	Evaluation périodique
Commentaire :	

**Rappel des recommandations au propriétaire :**

**Score EP** (Evaluation périodique) : Cette évaluation consiste à :

- a) Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
- b) Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.



## Annexe : Grille d'évaluation de l'état de conservation des produits de la liste B

Réf commande :	002HD001073	Matériau :	Conduit en fibres-ciment
Réf mesure :	S123	Destination du local :	
Date évaluation :	04/08/2016	Local ou zone homogène :	Vol 5 (PC R+1), Vol 7 (PC R+3), Vol 6 (PC R+2), Vol 4 (PC RDC)
Batiment :			

Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau	Résultat
Protection physique étanche	Matériau non dégradé		Risque de dégradation faible ou à terme	EP
			Risque de dégradation rapide	AC1
Protection physique non étanche ou absence de protection physique	Matériau dégradé	Ponctuelle	Risque faible d'extension de la dégradation	EP
			Risque d'extension à terme de la dégradation	AC1
			Risque d'extension rapide de la dégradation	AC2
		Généralisée		AC2

Résultat :	Evaluation périodique
Commentaire :	

### Rappel des recommandations au propriétaire :

**Score EP** (Evaluation périodique) : Cette évaluation consiste à :

- Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
- Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.



**Annexe : Grille d'évaluation de l'état de conservation des produits de la liste B**

Réf commande :	002HD001073	Materiau :	Conduit en fibres-ciment
Réf mesure :	S124	Destination du local :	
Date évaluation :	04/08/2016	Local ou zone homogène :	Vol 20 (PC R+1), Vol 19 (PC RDC), Vol 22 (PC R+3), Vol 21 (PC R+2)
Batiment :			

Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau	Résultat	
Protection physique étanche				<b>EP</b>	
Protection physique non étanche ou absence de protection physique	Matériau non dégradé		Risque de dégradation faible ou à terme	EP	
			Risque de dégradation rapide	AC1	
	Matériau dégradé	Ponctuelle		Risque faible d'extension de la dégradation	EP
				Risque d'extension à terme de la dégradation	AC1
		Généralisée		Risque d'extension rapide de la dégradation	AC2
					AC2

Résultat :	Evaluation périodique
Commentaire :	

**Rappel des recommandations au propriétaire :**

**Score EP** (Evaluation périodique) : Cette évaluation consiste à :

- a) Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
- b) Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.



## ANNEXE : Récapitulatif des prélèvements et analyses

**Prélèvements en rouge = Positif**

Référence	Categorie	Composant	Materiu	Localisation	Observation
P1	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit compact gris + peinture - joint d'assemblage des parpaings -	Sous sol - Vol 8 (accès caves 2)	
P2	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit compact gris - Béton banché brut -	Sous sol - Vol 8 (accès caves 2)	
P4	Conduits, canalisations et équipements	Conduit eau	Matériau fibreux orange avec couche en toile - -	Sous sol - Vol 8 (accès caves 2)	
P10	Plafond et faux-plafonds	Plafonds	Enduit compact gris en vrac + peinture - Plafond brut -	PC RDC - Etages cage 3 - Vol 3 (SAS entrée)	
P13	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit plâtreux blanc en vrac + peinture - Plâtre sur brique rouges -	PC RDC - Etages cage 3 - Vol 4 (PC RDC)	
P21	Plafond et faux-plafonds	Plafonds	Enduit plâtreux blanc en vrac + peinture + matériau compact gris en vrac - Plafond dernier étage -	PC RDC - Etages cage 3 - Vol 7 (PC R+3)	
P22	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit gris en vrac - joint scellement briques rouges gaines techniques RDC -	Sous sol - Vol 9 (DGT 2)	
P25	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit compact gris en vrac - sur cheminée -	Combles - Vol 1 (combles cage 3)	
P26	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit plâtreux blanc en vrac - autour conduit vmc -	Combles - Vol 1 (combles cage 3)	

### Laboratoire d'analyses

Nom du laboratoire : ITGA  
 Adresse : Parc d'affaires Edonia - Bâtiment R - Rue de la terre Adélie 35768 SAINT-GREGOIRE CEDEX  
 Téléphone : 0299354149  
 Email : Helene.Grude@itga.fr  
 Numéro d'accréditation : 1-5970



**RAPPORT D'ESSAI N° IT071608-17548 EN DATE DU 17/08/2016**  
**RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU**

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse.

**Client :**

AC ENVIRONNEMENT  
 M. David JOUSSELIN  
 64 rue Clément Ader  
 42153 RIORGES

**Prélèvement :**

Commande ITGA : IT0716-82850  
 Echantillon ITGA : IT071608-17548  
 Reçu au laboratoire le : 08/08/2016  
 MesureAmianteAT\_63f1a9e2-9dee-4a45-a48e-980b0b0078  
 72

**Réf. Client :**

Commande	002HD001073
Dossier client	_0009300011_ LES GRANDS PRES - 53600 EVRON Bâtiment composé de 2 cages et de 3 étages
Echantillon	002HD001073001 / Parois verticales intérieures et enduits / Murs et cloisons / Enduit ciment / Vol 8 (accès caves 2)
Description ITGA	Enduit compact gris / Peinture

**Préparation :**

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : broyage mécanique, récupération de poussières sur grille de microscope électronique (méthode interne IT 085 ou IT 286)

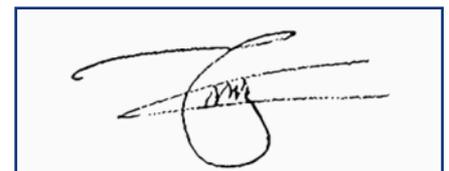
**Technique Analytique :**

- Microscope Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

**Résultat :**

Fraction Analysée	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nb de préparations
Enduit compact gris + peinture	META le 16/08/2016	Amiante non détecté	---	1

Validé par : Mylene VINCI - Analyste



**RAPPORT D'ESSAI N° IT071608-17551 EN DATE DU 17/08/2016**  
**RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU**

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse.

**Client :**

AC ENVIRONNEMENT  
 M. David JOUSSELIN  
 64 rue Clément Ader  
 42153 RIORGES

**Prélèvement :**

Commande ITGA : IT0716-82850  
 Echantillon ITGA : IT071608-17551  
 Reçu au laboratoire le : 08/08/2016  
 MesureAmianteAT\_5e6359a2-b4b2-4205-b796-0f586d643  
 127

**Réf. Client :**

Commande	002HD001073
Dossier client	_0009300011_ LES GRANDS PRES - 53600 EVRON Bâtiment composé de 2 cages et de 3 étages
Echantillon	002HD001073002 / Parois verticales intérieures et enduits / Murs et cloisons / Enduit ciment / Vol 8 (accès caves 2)
Description ITGA	Enduit compact gris

**Préparation :**

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : broyage mécanique, récupération de poussières sur grille de microscope électronique (méthode interne IT 085 ou IT 286)

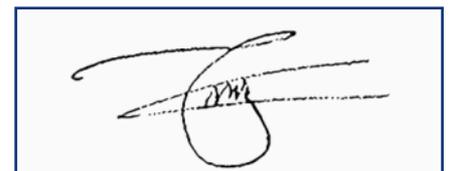
**Technique Analytique :**

- Microscope Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

**Résultat :**

Fraction Analysée	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nb de préparations
Enduit compact gris	META le 16/08/2016	Amiante non détecté	---	1

Validé par : Mylene VINCI - Analyste



## RAPPORT D'ESSAI N° IT071608-17553 EN DATE DU 17/08/2016

### RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse.

#### Client :

AC ENVIRONNEMENT  
M. David JOUSSELIN  
64 rue Clément Ader  
42153 RIORGES

#### Prélèvement :

Commande ITGA : IT0716-82850  
Echantillon ITGA : IT071608-17553  
Reçu au laboratoire le : 08/08/2016  
MesureAmianteAT\_3ad924ba-5104-455b-a13b-4cd9c18a56  
93

#### Réf. Client :

Commande	002HD001073
Dossier client	_0009300011_ LES GRANDS PRES - 53600 EVRON Bâtiment composé de 2 cages et de 3 étages
Echantillon	002HD001073004 / Conduits, canalisations et équipements / Conduit eau / Calorifugeage / Vol 8 (accès caves 2)
Description ITGA	Matériau fibreux orange avec couche en toile

#### Préparation :

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- pour une analyse au Microscope Optique à Lumière Polarisée (MOLP) : pas de traitement thermique ou mécanique

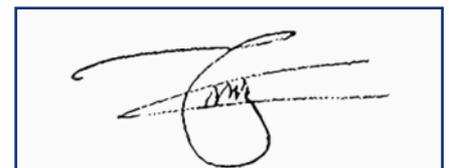
#### Technique Analytique :

- Microscope Optique à Lumière Polarisée (méthode guide HSG 248 - appendice 2)

#### Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nb de préparations
Matériau fibreux orange avec couche en toile	MOLP le 12/08/2016	Amiante non détecté	---	2

Validé par : Mylene VINCI - Analyste





## RAPPORT D'ESSAI N° IT071608-17559 EN DATE DU 17/08/2016 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse.

### Client :

AC ENVIRONNEMENT  
M. David JOUSSELIN  
64 rue Clément Ader  
42153 RIORGES

### Prélèvement :

Commande ITGA : IT0716-82850  
Echantillon ITGA : IT071608-17559  
Reçu au laboratoire le : 08/08/2016  
MesureAmianteAT\_2674cc34-88e2-4cc1-a07e-12984fa7aa  
85

### Réf. Client :

Commande	002HD001073
Dossier client	_0009300011_ LES GRANDS PRES - 53600 EVRON Bâtiment composé de 2 cages et de 3 étages
Echantillon	002HD001073010 / Plafond et faux-plafonds / Plafonds / Enduit ciment / Vol 3 (SAS entrée)
Description ITGA	Enduit compact gris en vrac / Peinture

### Préparation :

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : broyage mécanique, récupération de poussières sur grille de microscope électronique (méthode interne IT 085 ou IT 286)

### Technique Analytique :

- Microscope Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

### Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nb de préparations
Enduit compact gris en vrac + peinture	META le 16/08/2016	Amiante non détecté	---	2

Validé par : Mylene VINCI - Analyste



## RAPPORT D'ESSAI N° IT071608-17562 EN DATE DU 17/08/2016 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse.

### Client :

AC ENVIRONNEMENT  
M. David JOUSSELIN  
64 rue Clément Ader  
42153 RIORGES

### Prélèvement :

Commande ITGA : IT0716-82850  
Echantillon ITGA : IT071608-17562  
Reçu au laboratoire le : 08/08/2016  
MesureAmianteAT\_5e7f17d5-71b3-4ad0-a5df-da15ae1945  
d4

### Réf. Client :

Commande	002HD001073
Dossier client	_0009300011_ LES GRANDS PRES - 53600 EVRON Bâtiment composé de 2 cages et de 3 étages
Echantillon	002HD001073013 / Parois verticales intérieures et enduits / Murs et cloisons / Enduit plâtre / Vol 4 (PC RDC)
Description ITGA	Enduit plâtreux blanc en vrac / Peinture

### Préparation :

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : broyage mécanique, récupération de poussières sur grille de microscope électronique (méthode interne IT 085 ou IT 286)

### Technique Analytique :

- Microscope Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

### Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nb de préparations
Enduit plâtreux blanc en vrac + peinture	META le 16/08/2016	Amiante non détecté	---	1

Validé par : Mylene VINCI - Analyste

## RAPPORT D'ESSAI N° IT071608-17577 EN DATE DU 17/08/2016

### RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse.

#### Client :

AC ENVIRONNEMENT  
M. David JOUSSELIN  
64 rue Clément Ader  
42153 RIORGES

#### Prélèvement :

Commande ITGA : IT0716-82850  
Echantillon ITGA : IT071608-17577  
Reçu au laboratoire le : 08/08/2016  
MesureAmianteAT\_f82f998a-df1a-42c6-b37c-c0986db1fcd  
1

#### Réf. Client :

Commande	002HD001073
Dossier client	_0009300011_ LES GRANDS PRES - 53600 EVRON Bâtiment composé de 2 cages et de 3 étages
Echantillon	002HD001073021 / Plafond et faux-plafonds / Plafonds / Enduit plâtre / Vol 7 (PC R+3)
Description ITGA	Enduit plâtreux blanc en vrac / Peinture / Matériau compact gris en vrac

#### Préparation :

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : broyage mécanique, récupération de poussières sur grille de microscope électronique (méthode interne IT 085 ou IT 286)

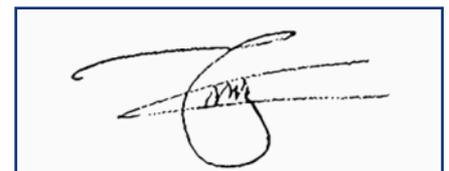
#### Technique Analytique :

- Microscope Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

#### Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nb de préparations
Enduit plâtreux blanc en vrac + peinture + matériau compact gris en vrac	META le 16/08/2016	Amiante non détecté	---	1

Validé par : Mylene VINCI - Analyste



## RAPPORT D'ESSAI N° IT071608-17579 EN DATE DU 17/08/2016

### RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse.

#### Client :

AC ENVIRONNEMENT  
M. David JOUSSELIN  
64 rue Clément Ader  
42153 RIORGES

#### Prélèvement :

Commande ITGA : IT0716-82850  
Echantillon ITGA : IT071608-17579  
Reçu au laboratoire le : 08/08/2016  
MesureAmianteAT\_def062d2-f27e-4117-9e43-0f9686581  
59b

#### Réf. Client :

Commande	002HD001073
Dossier client	_0009300011_ LES GRANDS PRES - 53600 EVRON Bâtiment composé de 2 cages et de 3 étages
Echantillon	002HD001073022 / Parois verticales intérieures et enduits / Murs et cloisons / Enduit ciment / Vol 9 (DGT 2)
Description ITGA	Enduit gris en vrac

#### Préparation :

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : broyage mécanique, récupération de poussières sur grille de microscope électronique (méthode interne IT 085 ou IT 286)

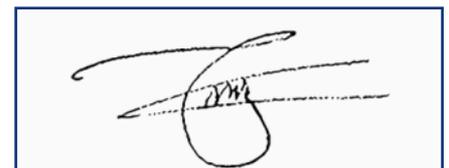
#### Technique Analytique :

- Microscope Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

#### Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nb de préparations
Enduit gris en vrac	META le 16/08/2016	Amiante non détecté	---	1

Validé par : Mylene VINCI - Analyste



**RAPPORT D'ESSAI N° IT071608-17585 EN DATE DU 17/08/2016**  
**RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU**

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse.

**Client :**

AC ENVIRONNEMENT  
M. David JOUSSELIN  
64 rue Clément Ader  
42153 RIORGES

**Prélèvement :**

Commande ITGA : IT0716-82850  
Echantillon ITGA : IT071608-17585  
Reçu au laboratoire le : 08/08/2016  
MesureAmianteAT\_7e464609-c9c0-4754-8f2e-040d7964c  
d0d

**Réf. Client :**

Commande	002HD001073
Dossier client	_0009300011_ LES GRANDS PRES - 53600 EVRON Bâtiment composé de 2 cages et de 3 étages
Echantillon	002HD001073025 / Parois verticales intérieures et enduits / Murs et cloisons / Enduit ciment / Vol 1  (combles cage 3)
Description ITGA	Enduit compact gris en vrac

**Préparation :**

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : broyage mécanique, récupération de poussières sur grille de microscope électronique (méthode interne IT 085 ou IT 286)

**Technique Analytique :**

- Microscope Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

**Résultat :**

Fraction Analysée	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nb de préparations
Enduit compact gris en vrac	META le 16/08/2016	Amiante non détecté	---	1

Validé par : Mylene VINCI - Analyste



**RAPPORT D'ESSAI N° IT071608-17588 EN DATE DU 17/08/2016**  
**RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU**

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse.

**Client :**

AC ENVIRONNEMENT  
M. David JOUSSELIN  
64 rue Clément Ader  
42153 RIORGES

**Prélèvement :**

Commande ITGA : IT0716-82850  
Echantillon ITGA : IT071608-17588  
Reçu au laboratoire le : 08/08/2016  
MesureAmianteAT\_a531f08e-7507-435e-bb62-048726a45  
ea6

**Réf. Client :**

Commande	002HD001073
Dossier client	_0009300011_ LES GRANDS PRES - 53600 EVRON Bâtiment composé de 2 cages et de 3 étages
Echantillon	002HD001073026 / Parois verticales intérieures et enduits / Murs et cloisons / Enduit plâtre / Vol 1  (combles cage 3)
Description ITGA	Enduit plâtreux blanc en vrac

**Préparation :**

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : broyage mécanique, récupération de poussières sur grille de microscope électronique (méthode interne IT 085 ou IT 286)

**Technique Analytique :**

- Microscope Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

**Résultat :**

Fraction Analysée	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nb de préparations
Enduit plâtreux blanc en vrac	META le 16/08/2016	Amiante non détecté	---	1

Validé par : Mylene VINCI - Analyste

